

Evolution du mode de collecte des ordures ménagères : passage en apport volontaire

Dans un souci de maîtrise de la dépense publique, l'Agglo fait évoluer le mode de collecte des ordures ménagères sur les communes de moins de 10 000 habitants.

L'équipe municipale a récemment reçu l'étude sur le projet de changement de mode de collecte à Montmeyran : **L'arrêt de la collecte Porte à Porte pour un passage à l'Apport Volontaire est prévu pour la fin du premier semestre 2023.**

Ainsi, la commune doit accueillir environs 39 Containers Semi-Enterrés (CSE) répartis sur une quinzaine de sites afin que les usagers puissent y déposer leurs ordures ménagères.

Ces sites accueilleront également des bacs de tri sélectif, espérant de ce fait encourager les usagers à plus de tri. La commune passerait ainsi de 9 containers pour le Verre à 14 et de 21 pour le Multi-Matériaux (containers jaunes et bleus) à 37.

L'agglo propose d'accompagner la sélection des sites d'implantations par la consultation des usagers au travers de questionnaires et de réunions publiques.

Il est également à noter qu'à partir de janvier 2023, une seule collecte porte à porte pour les ordures ménagères s'effectuera au sein de toute la commune contre deux jusqu'à présent pour le village.



Compte rendu de la rencontre avec Valence Romans Agglo.

Nous avons été consultés pour donner un avis sur une première version de l'implantation de ces sites. C'est à cette occasion que nous avons fait part de nos craintes et de nos propositions sur le changement d'orientation de notre mode de collecte :

- Nous comprenons que les coûts liés aux activités de collecte et de traitement des Ordures Ménagères (OM) ne cessent d'augmenter. Cela demande à l'agglo de repenser son mode de collecte. Étant donné le coût de l'ordure ménagère comparé à celle d'une matière recyclée, une baisse des coûts par une augmentation des matières triées peut également se concevoir. Il apparaît que la collecte en porte à porte du tri sélectif favorise un meilleur tri. **Ainsi, la démarche attendue ne devrait-elle pas être de rajouter du Porte à Porte pour le tri sélectif ?**
- L'extension des consignes de tri mise en place en 2022 permet de grandement diminuer la quantité des ordures ménagères. Cependant, le stockage de déchets «sales» dans nos bacs de tri (pots de yaourt, emballages odorants) peuvent générer des nuisances. L'utilisation de sac peut être une option pour aider l'usager. Bien que cela représente un ajout supplémentaire d'objet à recycler, cette option permettrait d'aider l'utilisateur dans sa gestion et augmenterait la quantité recyclée. L'utilisation de bacs reste à encourager. **Pour ce faire, les containers doivent disposer d'ouvertures suffisantes pour accueillir des sacs ou vider facilement son bac.**
- Un coût inhérent à la mise en place de ce projet déporte une partie des charges financières vers les communes: le nettoyage de la quinzaine de sites, l'achat de terrains privés pour l'implantation de certains lieux d'accueil, ainsi que l'embellissement (palissade, végétation), ...

- L'agglo incite également à séparer les matières organiques avec l'utilisation de composteurs individuels ou collectifs. Montmeyran s'inscrit dans cette démarche en accueillant son premier site en 2022 de composteur collectif au jardin Néri Durozet. De même, le Défi Zéro déchet organisé en partenariat avec la commune d'Upie a permis d'accompagner une trentaine de familles dans la réduction de ses déchets et s'est conclu par un festival Zéro Déchet. Nous organisons deux Journées Nettoyons la Nature par an (avec le Conseil Municipal des Enfants). Cependant, **nous craignons que l'arrêt du Porte à Porte n'aille à l'encontre du travail de sensibilisation mené par la commune si les contraintes de stockage des déchets "jaunes" ne sont pas prises en compte.**
- Les usagers des villes de moins de 10 000 habitants ne bénéficient pas d'une réduction de la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) pour un passage à l'Apport Volontaire. **Les plus grandes villes continuent à bénéficier d'un service de Porte à Porte** (bien que la fréquence diminue) **pour un tarif équivalent**
- L'apport volontaire peut mettre en difficultés les **Personnes à Mobilité Réduite, en perte d'autonomie, sans véhicule et éloignées des sites d'apport volontaire**
- Enfin, dès le 1er janvier 2024, **c'est l'ensemble des biodéchets et des huiles usagées qui devra faire l'objet d'une collecte séparée pour être valorisé.** Cette collecte supplémentaire doit faire partie de l'étude actuelle pour le dimensionnement des sites.

Soucieux de la démarche environnementale de ce projet, nous avons partagé ces points avec notre correspondante et nous allons rencontrer Madame Girard, Vice présidente de Qualité de Vie de Valence Romans Agglo, afin de lui faire part de nos inquiétudes et de nos propositions d'évolution.

Régis Marcel, Olivier Rochas,
Laetitia Challancin, Pascal Perez